

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 11 mai 2017

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10 et 11 mai 2017

2017 DAE 93 Subvention (40 000 euros) et convention avec l'association Scientipôle Croissance (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2511-1 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 25 avril 2017 par lequel Madame la Maire de Paris lui propose d'accorder une subvention et de l'autoriser à signer une convention avec l'association Scientipôle Croissance ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission,

Délibère :

Article 1: Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association Scientipôle Croissance.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 40 000 euros est attribuée à l'association Scientipôle Croissance, (SIMPA n° 150901 / dossier 2017_05967) au titre de l'exercice 2017.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, rubrique 90, ligne VF 55021 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2017 et des exercices suivants sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO